

Québec, le 29 mai 2007

Monsieur Jacques Nadeau
Directeur du Service de l'environnement
Ville de Gatineau
25, rue Laurier C.P. 1970, Succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3Y9

**Objet : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à
Danford Lake**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 15, 16, 17 et 18 mai sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

Dans l'étude d'impact la quantité totale projetée de matières résiduelles à éliminer par la Ville de Gatineau après détournement de 60 % (PR3.1, p. 26, tableau 2.4) est évaluée à 74 242 tonnes.

- 1- Cette évaluation fournie par le promoteur dans le tableau 2.4 diffère-t-elle de celle de la Ville ? Si c'est le cas, pourriez-vous fournir votre évaluation.**
- 2- Une partie de ces matières pourrait-elle aboutir aux lieux d'enfouissement de Cantley ou de Perkins ? Si c'est le cas, préciser les quantités par secteur (résidentiel, ICI et CRD).**

Pour évaluer l'impact de son projet de LET à Danford Lake sur la circulation, le promoteur utilise une quantité maximale de matières résiduelles provenant de la ville de Gatineau de 135 000 t/an (PR3.1, p. 274).

...2/

- 3- Cette quantité vous apparaît-elle réaliste (dans l'hypothèse où Gatineau aurait recours au LET proposé à Danford Lake) ? Sinon, pourriez-vous fournir votre évaluation de ce que serait le tonnage annuel maximal à acheminer ?**

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 8 juin prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 12 juin prochain à la municipalité de Low.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Coordonnatrice du secrétariat
de la commission



Renée Poliquin